

# Compte rendu du séminaire « Consolider le financement des aires protégées : la mobilisation des fonds européens » 24 mars 2021

Le séminaire a rassemblé 200 participants, représentants de l'Etat et de ses établissements publics, des conseils régionaux, des élus, des associations et des socio-professionnels gestionnaires d'aires protégées ainsi que de la Commission européenne.

## Introduction

**Interventions d'introduction au séminaire de MM. Olivier Thibault, Directeur de l'eau et de la biodiversité du Ministère de la Transition écologique, et Nicola Notaro, Chef de l'unité « protection de la nature » à la Commission européenne.**

Outre les remerciements aux participants et organisateurs, les intervenants ont précisé l'objectif du séminaire, à savoir expliquer les possibilités de financements européens 2021-2027 pour les aires protégées et Natura 2000. L'organisation du Séminaire est à l'origine une action du plan d'action européen pour la nature de 2017, et il s'insère aujourd'hui dans la stratégie ambitieuse de l'Union Européenne pour la biodiversité, dont les aires protégées sont au cœur : 30 % protégées en mer et terre, et 10 % en protection stricte. Il faut noter que la biodiversité va faire l'objet d'un fléchage jusqu'à une hauteur de 10 % dans le cadre financier pluriannuel. C'est la première fois et cela repose en partie sur une initiative de la France.

Les documents de stratégie en cours ont été rappelés avec en particulier :

- la Stratégie Nationale sur les Aires Protégées (SNAP), dont les objectifs ambitieux de 30% du territoire par des aires protégées dont 10% en protection forte ont été fixés par le Président de la République le 11 janvier 2020 lors du *one planet summit* ;
- et les stratégies sur la biodiversité de la France et de la Commission européenne.

La SNAP inclut une déclinaison territoriale permettant d'engager les parties prenantes du territoire. La loi de finances 2021 a prévu 11 M€ de plus pour les aires protégées et le plan de relance 60 M€ pour le même sujet. Les fonds européens devront être mieux mobilisés pour le financement de ces aires protégées. Les retours d'expérience sont alors importants pour identifier les attentes et les améliorations possibles.

Pour les enjeux spécifiques à la mise en œuvre des directives « nature », dont Natura 2000, le Cadre d'Actions Prioritaires (CAP) permet d'évaluer les besoins de cofinancements européens et sa préparation est dans la dernière ligne droite. C'est un outil qui permet de s'assurer du ciblage de ces financements sur Natura 2000, et de l'efficacité de ces dépenses pour contribuer à atteindre les objectifs de conservation favorable des Directives Nature.

# SESSION 1 : Témoignages et retours d'expérience, enseignement à tirer de la mobilisation des fonds UE pour la biodiversité

**Intervention de Jean-Luc Blaise, élu référent de la coordination inter-réseaux Natura 2000, Président de la fédération des réserves naturelles catalanes et Vice-président du PNR des Pyrénées catalanes (pas de PowerPoint).**

Dans un contexte où les fonds européens représentent une contribution majeure à la préservation de la biodiversité, trois axes ont été développés sur les défis à relever :

- Cohérence des politiques publiques et biodiversité

Certaines incohérences restent à noter, notamment dans le cadre des mesures agro-environnementales. Les mesures tendent à cloisonner les éleveurs sur un parcellaire au détriment d'une cohésion territoriale, en lien avec les besoins pastoraux (plan de gestion pastoral, chargés de mission stables, complexité administrative des dossiers, etc.). D'autres expériences révèlent le manque de moyens humains importants permettant la mise en œuvre d'actions cohérentes et pertinentes sur la gestion des milieux et pour la lutte contre l'impact des prédateurs sur les troupeaux.

Par exemple, certains milieux ont été ouverts grâce à des financements européens ou nationaux, mais tendent à se refermer par manque de pâturage et d'entretien. Il faudrait également coordonner le pâturage de différents troupeaux de différentes espèces afin d'homogénéiser la pression de pâturage sur les parcelles. Pourrait on, dans les aires protégées, conditionner les aides à la mise en place de plans de gestion pastorale, en y associant des moyens spécifiques à la mise en œuvre et au suivi concret de ces plans de gestion (moyens humains, gardiens de troupeaux, formation, etc...)?

- Les moyens alloués aux gestionnaires Natura 2000

Les acteurs ayant la mission d'animer le réseau Natura 2000 doivent connaître le territoire, ses enjeux notamment au regard de la biodiversité, ses acteurs et être connus par eux. Actuellement la majorité des postes sont néanmoins précaires et l'interlocuteur change régulièrement, ne facilitant ainsi pas les actions communes et les relations de confiance.

Il convient de garantir une stabilité des financements, permettant ainsi de recruter en CDI sur ces postes.

- Les difficultés de la mise en œuvre des financements

Le barème à suivre dans le cadre du montage de projet est trop complexe et peut décourager. Il est également parfois difficile d'identifier les tâches éligibles aux fonds européens des tâches non éligibles. Bruno Mounier développera ces points.

**Intervention de Bruno Mounier, Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels (pas de PowerPoint).**

Les fonds européens sont un soutien important et contribuent fortement à la gestion des aires protégées dont les 3.700 sites des conservatoires d'Espaces Naturels. Le réseau des Conservatoires d'espaces naturels mobilisent donc ces fonds avec intérêt du fait de leur caractère structurant, de leur effet levier et de leur importance (Life, FEDER, FEADER, interreg etc,...).

Cependant, avec la programmation 2014-2020, les ambitions des CEN ont dû être revues à la baisse en raison de la complexité des dispositifs, et notamment dû au « retard à l'allumage » de la programmation. Le montage de projet est très lourd à porter, avec un besoin d'ingénierie conséquent. Le retour d'expérience met en évidence le besoin d'un accompagnement des structures dans le montage de leur projet. Plus généralement, ces complexités ont très probablement limité l'accès à ces fonds pour les petites structures. Une autre difficulté est liée à l'assiette d'éligibilité des fonds européens qui ne prend pas en compte les frais de fonctionnement effectifs des structures. En outre, l'instabilité des conditions d'éligibilité au cours du programme (comme les règles de cofinancements), a complexifié davantage la mobilisation de ces fonds.

Les délais de recouvrements dans cette phase de programmation et le manque d'acomptes sur les fonds (contrairement aux conditions financières des programmes LIFE qui sont facilitantes) constitue également un frein à la mise en œuvre, compte tenu des conséquences en termes de trésorerie. L'établissement d'un dispositif d'avances pourrait largement aider les structures à monter des projets. Les procédures de contrôle, bien qu'essentielles, portent trop sur les procédures et pas assez sur les résultats. Il faudrait un équilibre entre contrôles sur les réalisations, les livrables et les moyens pour y accéder.

L'accès aux fonds peut ainsi entamer la sérénité et la confiance avec les acteurs du territoire, ceux-là même qui portent les projets et contribuent à obtenir des résultats. Le sens du 4<sup>e</sup> D du projet de loi 4D - « décomplexification » corrobore cette situation décrite.

La place des politiques européennes et les fonds mobilisables sont fondamentaux pour les aires protégées en France. L'ambition de la programmation en cours et les procédures qui l'accompagneront permettront espérons-le des modalités de mise en œuvre facilitées. Une opportunité forte dans le cadre de la Stratégie Nationale des Aires protégées et la stratégie européenne pour la biodiversité.

**Intervention de Julie Bertrand, Parc naturel marin Pertuis charentais, estuaire de la Gironde.**

**Intervention de Axelle Cagnard triplet, Chargée de mission en ingénierie financière, Parc national de la Réunion.**

→ Voir les supports de présentation

## QUESTIONS & COMMENTAIRES SESSION 1

### **Thème : Plans de gestions pastoraux**

- Les plans de gestion pastoraux sont obligatoires dans le cadre de certaines mesures et notamment herbe 09. Il existe un manque de coordination entre enjeux écologiques et enjeux pastoraux (N. Lamande).
- La biodiversité dans les milieux ouverts est dépendante des pratiques agricoles : la fauche (tardive) est à favoriser en revanche le pâturage pose question sur ses effets sur les prairies fleuries. Il conviendrait de mieux soutenir les pratiques de fauche tardive et de mieux accompagner les éleveurs dans la mise en place du pâturage dans ces milieux. (E. Bres)

### **Thème : Complexité/manques d'après les retours d'expérience (REX)**

- Le manque de moyens humains pérennes pour la gestion des sites Natura 2000 est également vrai pour les sites Natura 2000 en mer. Le manque d'aide au montage des projets vaut aussi pour les structures nationales telles que l'OFB. (S. Biton).
- En tant que service instructeur, il faut consacrer une énergie folle pour réussir à faire tourner la mécanique FEADER. Il est nécessaire d'alerter les services en charge du pilotage et du contrôle des conséquences de tout ce qui a été décrit par B. Mounier. C'est bien de pouvoir se dire les choses aujourd'hui. (T. Biéro)

- Un projet a bien souvent 2 à 3 assiettes éligibles différentes pour souvent les mêmes actions...la complexité commence ici. (E. Du Verdier)
- Le Parc naturel marin d'Iroise (OFB) est impliqué actuellement dans 2 INTEREG (2 autres dans le passé), également très compliqués à mettre en œuvre. La difficulté est de trouver, dans une sous-région européenne, des partenaires prêts à s'engager sur des thématiques identiques. Il faudrait revoir le découpage territorial et/ou maintenir ouvert en permanence l'INTEREG Atlantique, comme l'est l'INTEREG Manche. La situation sanitaire n'aide pas à entretenir les contacts avec des partenaires européens pour monter ce type de projet. (F. Boileau).
- La complexité évoquée par les participants ne vient pas seulement des programmes européens mais également de l'organisation administrative française : superposition de règles (communautaires, nationales et régionales) et multiplicité des acteurs chargés de la gestion des fonds. (J. Le Ray).

### **Thème : Emprunt et avance des fonds**

- La charge des emprunts de trésorerie a été estimée à 200.000 € pour certaines structures sur la période de programmation précédente (B. Mounier). Cette charge d'emprunt se cumule également avec celle nécessaire pour les autres sources de financement qui tardent à verser les avances de subventions. (A. Compagne).
- Via son service d'ingénierie territoriale, la Banque des territoires (Caisse des dépôts) peut aider les collectivités territoriales dépourvues de moyens à constituer des dossiers de demandes de subvention européennes sur tout sujets, donc y compris les dossiers de financement des aires protégées. (Eric Guilpart)
- Le préfinancement sur des subventions venant de l'Etat ou de l'Europe est possible mais uniquement pour les structures publiques. (A. Cagnard Triplet).
- La question des prêts de trésorerie pour des projets acquis mérite réflexion.

### **Thème : Comités de financeurs et ingénierie financière**

- Le besoin de soutien à l'ingénierie est d'autant plus important que les aires protégées se situent en majorité dans les territoires ruraux, territoires avec peu de moyens humains et financiers ! (E. Bres).
- Des "comités des financeurs" associant Région, DREAL, OFB et Agences de l'eau se mettent en place plus régulièrement en régions. Cela apporte-t-il un plus ? Quels leviers particuliers ces comités des financeurs devraient-ils développer ? (E. Thevenin). Plusieurs réponses sont apportées :
  - Les comités de financeurs sont disparates d'une région à l'autre, néanmoins la marge de manœuvre est plutôt importante. La coordination des différents financeurs peut cependant devenir un casse-tête.
  - Un plus évidemment pour les porteurs de projet et pour mieux coordonner les fonds sur les territoires (A-H Le Du).
  - Les comités des financeurs sont essentiels pour trouver la complémentarité - coordonner... mais ne répondent pas au besoin d'appui pour le montage des projets (ingénierie). Les ARB nouvellement créées pourraient aider les petites structures. (M. Thomas).

- De nouveaux postes, liés au chef de filat biodiversité, intègrent désormais les questions d'ingénierie financière, la mise en place de comité des financeurs... Ils sont en lien avec les ARB qui traitent des questions d'ingénierie financière. (A. Compagne)
- L'appui au montage des dossiers ne pourrait-il pas être un service proposé par l'ANCT ou le CEREMA ? (E. Bres).
  - cet appui pourrait peut-être aussi être apporté par les ARB (N. Lamande).
  - L'ingénierie territoriale permet d'accompagner les collectivités dans la recherche de fonds, mais pas dans le montage de projet.
  - Dans le cas du FEDER, les autorités de gestion sont censées accompagner les porteurs de projets pour avoir des crédits.
  - Il faudrait davantage accompagner les territoires ruraux pour qu'ils puissent mobiliser les fonds européens. Néanmoins le préfinancement devrait faire partie des choses à creuser.
- Un risque associé à la régionalisation de certaines mesures est lié aux incohérences qui porteraient préjudice à l'échelle des façades maritimes. Il faut parfois porter des projets avec plusieurs CRPMEM de la façade ce qui suppose une lourdeur pour les coordinateurs et les partenaires d'un même sujet avec plusieurs projets sur l'ensemble de la façade maritime. [S. Biton]. Il ne faudrait pas que les projets se bornent aux limites administratives et plutôt proposer un projet à l'échelle de la façade maritime.

#### **Thème : Les fonds européens pour les actions menées dans le cadre de Natura 2000**

- Le principal problème des fonds européens vient du fait qu'ils sont essentiellement conçus pour financer des actions, servant d'effet de levier, alors que la politique Natura 2000 s'appuie surtout sur le besoin de financer le fonctionnement des structures animatrices. Ces fonds sont donc adaptés à la logique des contrats ou des révisions/rédaction des DOCOB, mais pas du tout à l'animation qui nécessite une vision de long terme basée sur le fonctionnement de structures. Tant que cette inadéquation ne sera pas résolue, les problèmes soulevés par B. Mounier ne seront pas résolus. C'est également cette logique d'actions ponctuelles qui conduit à une organisation des contrôles inadaptée au fonctionnement du réseau Natura 2000. (P. Tabourin).
- Les fonds européens ne sont pas tous adaptés pour couvrir les frais de fonctionnement inhérents aux structures porteuses de projets. Le FEDER peut être adéquat pour couvrir des tâches ponctuelles, mais ce fonds se prête mal aux tâches telles que l'animation et le suivi des espèces et des habitats. Les procédures de contrôles ne sont axées que sur des tâches précises et déterminées dans le temps, ce qui peut provoquer des situations bloquantes.
- Quand commencera la programmation 2021-2027 au niveau opérationnel ? Autrement dit quand les premiers projets financés par des fonds européens pourront-ils commencer ?
  - Sur le FEDER : les dépenses sont éligibles à partir du 1er janvier 2021, même si les programmes ne devraient être déposés que pendant l'été. Il est recommandé de se rapprocher des autorités de gestion. Les appels à projet seront réalisés à partir de la fin de l'année en région. (V. Ménez).
  - La programmation est bien avancée dans les régions, mais il est possible qu'elle soit remaniée en fonction des résultats des élections régionales.
  - Concernant la PAC, le Plan stratégique national est en cours d'élaboration (diagnostic et fiches interventions) et fait l'objet d'échanges avec les parties prenantes via une plateforme appelée GeoHub. Il prévu un envoi du document à la Commission avant

l'été. La programmation doit débuter début 2023, après la période de transition de 2 ans (M. Cosme)

- Un travail est en cours entre les régions et le MTE sur les mesures NATura 2000 du plan stratégique national et les consultations seront faites (J. Le Ray).
  - L'appel à projet Life devrait débuter mi-juin 2021. Il est possible que pour cette année il n'y ait pas de phase de pré-sélection et que l'on demande directement le projet rédigé aux porteurs (F. Vassen).
  - Le projet stratégique pour la nature (SNAP), qui sera élaboré dans le cadre de la prochaine programmation Life, fera l'objet d'un séminaire de lancement dans les prochains mois (F. Gauthiez).
- D'autres pays européens seraient-ils "meilleurs" que nous pour aller chercher des fonds européens. Est-ce vrai ? Pour quelles raisons ? (E. Bres).
- Pour l'Espagne et l'Italie pour les Life, il semble que les Espagnols ont mis en place une cellule dédiée au montage de projets au sein d'une fondation pour la biodiversité. Il y a une forme d'optimisation des compétences, qui leur permet d'être plus compétitif dans l'allocation des fonds. En Italie, il semble que le ministère prévoit un fonds dédié à la contrepartie nationale. Serait-ce possible de le faire en France ? Il a fallu trois ans au Life *Marha* pour intégrer un partenaire qui n'arrivait pas à boucler son financement. (F. Le Fur).
  - L'attente d'un renforcement de l'accompagnement des porteurs de projets life, au-delà de celui déjà mis en place par le MTE, est bien identifiée. Lors du dialogue bilatéral France-Commission européenne, il a été convenu de travailler à comprendre les différences d'un Etat Membre à l'autre (F. Lendi Ramirez).
  - Est-ce que la part nationale est un facteur limitant ? (M. Paquin)
- Peut-on avoir une vision avec quelques chiffres clés sur l'utilisation des crédits UE mobilisables et in fine mobilisés pour la biodiversité sur la période 2014-2020 ? (B. Mounier) –
- Nous n'aborderons pas les questions de bilan lors de ce séminaire dont le programme a été resserré, compte tenu du format en visio (F. Lendi Ramirez).

#### **Thème : BEST**

- BEST est une initiative européenne dont les fonds sont réservés aux territoires ultra-marins. On peut rappeler l'initiative de la Commission BEST, avec un fort cofinancement français (OFB, AFD), qui attribue de petites et moyennes subventions à des petites porteurs ultramarins moyennant des règles plus souples que les grands programmes (FEAMP, FEADER, LIFE...). (J. Vermot).

#### **Thème : FSE**

- Les fonds FSE sont-ils accessibles aux aires protégées ? quels sont les retours d'expérience sur ces fonds ? (E. Thevenin).
- Dans le cadre du LIFE Intemares (équivalent du Life Marha en Espagne), il a été organisé le financement de Natura 2000 avec le FSE : <https://intemares.es/en/results/financing-natura-2000-networks> (F. Le Fur).
- Le FSE est bien accessible mais c'était moins facile sur la programmation 2014-20 du fait de la concentration thématique (J. Crespin).

#### **Thème : FEADER/FEDER**

- Existe-t-il un risque de régionalisation des mesures pour le volet biodiversité des fonds FEDER selon le souhait de certaines Régions de rechercher une concentration thématique (M. Thomas). La biodiversité fait partie de la concentration thématique pour la prochaine programmation ce qui est une nouveauté par rapport à l'actuelle programmation (V. Menez), ce qui est confirmé par Y. Izabel qui rappelle que la protection de la nature (tout comme l'environnement) fait partie de la concentration thématique.
- Quel est le coût moyen d'instruction d'un dossier FEADER ? (A. Compagne)

#### **Thème : FEAMP**

- Les fonds FEAMP sont importants pour le financement des actions menées par l'OFB au sein des sites NATURA 2000 en Manche Mer du Nord. Le financement de la reconversion des activités de pêche (vers d'autres métiers, formation, etc.) est-elle prévue dans le FEAMP 2021-2027 ? (S. Biton).

#### **Thème : Interreg**

- Interreg est le seul instrument capable de mobiliser à grande ampleur sur les territoires transfrontaliers et il faut voir ce qu'il est possible de partager à ce niveau (J. Crespin).

## SESSION 2 : Les financements européens comme leviers de la mise en œuvre des directives nature et de la stratégie UE pour la biodiversité

#### **Intervention de Jérémie Crespin, Commission Européenne DG ENV.**

Présentation de l'architecture des fonds européens 2021-2027 et outils de financement y compris le plan de relance.

#### **Intervention de Véronique Domini, Commission Européenne DG AGRI.**

Présentation des opportunités de la future Politique Agricole Commune pour la Nature et la biodiversité.

#### **Intervention de Franck Vassen, Commission Européenne DG ENV.**

Présentation du programme LIFE.

→ Voir les supports de présentation

### QUESTIONS & COMMENTAIRES SESSION 2

#### **Commentaires et questions liées à l'intervention de Jérémie Crespin**

- A-t-on des précisions sur l'affectation des 20 milliards d'€ par an pour la nature : quels montants pour la France et en particulier pour Natura 2000 en France ? (S. SCHIANO). – pas de réponse complète en séance mais 14,6 % de la SAU en Natura 2000 sont couverts par des

MAECT en 2018 (M. Paquin) : <http://www.natura2000.fr/actualites/publication-bilan-efficacite-reseau-natura-2000-terrestre>

- En complément de la multiplicité de programmes partiellement/potentiellement dédiés à la biodiversité et aux espaces naturels, un grand programme dédié est-il définitivement écarté ? (S. SCHIANO). La Commission le confirme, en soulignant l'importance du financement comme outil d'intégration des enjeux de biodiversité dans les politiques sectorielles.

### **Commentaires et questions liées à l'intervention de Véronique Domini**

- La définition des "éléments non productifs" est-elle arrêtée ? (M. Paquin).
  - Elle sera discutée dans le cadre avec la BCAE 9 et ensuite précisée dans les actes délégués (M. Fuentes Merino).
- La disparition des milieux herbacés est aussi un facteur de pression important. Le terme "prairies permanentes" inclut-il tous les habitats herbacés ? (M. Paquin).
  - Pour être éligible aux éco-régimes, il faut qu'il s'agisse d'une surface agricole éligible aux paiements directs (dans le sens de l'article 4(1) de la proposition du règlement des plans stratégiques PAC). Ceci n'est pas une exigence pour l'éligibilité aux MAEC du développement rural. (M. Fuentes Merino). Concernant les prairies permanentes, la Commission définit un cadre pour atteindre un équilibre et protéger au maximum ces surfaces mais il s'agit d'une approche flexible et les États membres établiront leur propre définition pour les prairies permanentes et les éléments non productifs
- Au-delà de la question du maintien des surfaces en prairie permanente, il s'agit, pour la biodiversité, de limiter certaines pratiques agricoles, comme l'ensilage, qui créent un appauvrissement de la diversité des espèces. (E. Bres).

Y a-t-il un dispositif pour les mesures "sylvo-environnementales" ? (M. Paquin).

- Ce type d'action peut effectivement faire partie des engagements agro-environnementaux-climat de l'Article 65 de la proposition de règlement Plans Stratégiques PAC. (M. Fuentes Merino).
- Est-il possible que les aides premier pilier et éco-régimes prennent en compte des spécificités et objectifs des aires protégées ? Ou une différenciation territoriale ? (E. Brua).
  - Les différenciations territoriales sont théoriquement possibles, les pratiques et les aides peuvent être adaptées. Cependant, ceci ne semble pas être la voie privilégiée par la France. (M. Fuentes Merino).

### **Commentaires et questions liées à l'intervention de Franck Vassen**

- Le règlement LIFE a été adopté il y a une semaine (F. Vassen) mais il y aura un document annexe pour entrer dans les détails qui n'est pas encore publié. A terme (2022) une première partie de la procédure reposera sur des notes de projet qui permettront une présélection pour préparer un projet complet.
- Il peut être dissuasif de se lancer sans cette étape filtrante qui constitue un progrès réel et une simplification. Le MTE pourrait-il soutenir les porteurs de projets pour évaluer les initiatives Life 2021 en France sur la base de concept note ? (B. Mounier).
- Quelle est la date de dépôt pour les propositions complètes 2021 ? (E. Bonneau).
  - L'appel à projet sera lancé mi-juin pour une date limite vers mi-novembre (F. Vassen).



- Le recours aux fonds LIFE est souvent limitée par la difficulté de mobilisation des contreparties nationales ce qui a déjà été signalé (N. Lamande).
- Les PTOM seront-ils éligibles à LIFE ? (L. Germain). Quelle place pour les régions ultrapériphériques et les PTOM dans le nouveau LIFE ? (E. Bonneau).
  - o Aux dernières nouvelles, l'appel LIFE traditionnel concernera aussi les PTOM et les régions ultrapériphériques. Elles ont leur place, mais sont handicapées par le fait que les directives nature ne s'y appliquent pas. (F. Vassen).

## SESSION 3 : Etat d'avancement de la programmation en France

### **Intervention de Fanny Lendi Ramirez, Direction de l'eau et de la biodiversité, Ministère de la transition écologique**

Présentation de la stratégies nationales et logique d'intervention française.

### **Intervention de Maria Cosme, Ministère de l'agriculture et de l'alimentation.**

Présentation du plan stratégique national de la PAC.

### **Intervention de François Gauthiez, Office français de la biodiversité.**

Présentation du programme Life : projet préparatoire en vue du plan stratégique pour la nature.

→ Voir les supports de présentation

## QUESTIONS & COMMENTAIRES SESSION 3

### **Thème : fonds européens**

- Les nouvelles modalités de la PAC seront mises en œuvre à partir de 2023. Pour le FEDER, l'accord de partenariat est en cours de même que les Programmes Opérationnels (à des stades divers selon les Régions). Les prochaines élections en France peuvent engendrer des retards mais les dépenses seront éligibles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.
- On manque d'une vision d'ensemble sur les dispositifs N2000 et les associations ne sont pas associées aux évolutions. Quelle articulation avec les autorités de gestion pour améliorer le financement des aires protégées ? Quid de la co-construction du PSN avec les autres parties prenantes ? Est-ce que les évolutions de la loi 4D pour le dispositif N2000 vont améliorer l'efficacité du réseau Nature 2000 ? Quelles sont les sources/enveloppes supplémentaires de financement pour les aires protégées dans la façon dont la France va utiliser les fonds européens ? (M. Paquin).
- La meilleure utilisation des fonds européens et nationaux (hors biodiversité) constitue un vrai enjeu pour la bonne gestion des écosystèmes dans les aires protégées. Il faut mobiliser ces autres sources du fait des "services rendus aux autres politiques". C'est l'objet de l'action inter-fonds et des partenariats de financement comme le montre le document du LIFE MAR'HA dans les ressources du séminaire. (L. Germain).
- Qui sera autorité de gestion pour les investissements non productifs de restauration ? (M. Paquin).

- L'animation Natura 2000 et les contrats Natura 2000 forestiers et ni-ni relèveront des investissements non productifs. La mise en œuvre en revient aux Régions (M. Cosme).
- Les Régions seront autorité de gestion des contrats Natura 2000 (J. Le Ray).
- Est-ce que l'indemnisation pour handicaps naturels (ICHN) est « sortie » de l'enveloppe « environnement » ? (M. Paquin).
  - La Commission a proposé de le sortir mais c'est un point de discussion des trilogues (J. Crespin).
- Un projet peut-il être financé à la fois par un dispositif européen (LIFE, FEDER, FEADER...) et par le plan de relance ? Comment gérer le principe d'interdiction du double financement européen en sachant que le plan de relance français est aussi financé en partie par des crédits européens (A. Surget).
  - Le double financement n'est pas possible mais les fonds peuvent se compléter pour financer un même objectif par exemple sur natura 2000. (J. Crespin).
  - La question est pertinente et le sujet n'est pas tout à fait clarifié à ce stade. Le double financement est bien sûr interdit, mais des clarifications sont encore nécessaires quant à la possibilité de co-financement d'une action avec des fonds du plan de relance (F. Vassen).
- Il serait peut-être intéressant de faire deux séminaires en parallèle, au moins en partie, pour que les DOM-TOM non concernés par le réseau Natura2000 s'y retrouvent un peu plus ? (A. Van Gemert).

### **Thème Cadre d'Actions Prioritaires (CAP)**

- Est-ce que le cadre d'action prioritaire inclut le co-financement de la politique Trame verte et bleue (et noire) ? (M. Paquin).
  - Ce document cadré au niveau européen est spécifique à Natura 2000 mais il inclut la trame verte et bleue (habitats marins et d'eau douce) pour sa contribution à la connectivité entre aires protégées et sites Natura 2000 (J. Crespin).
- A travers l'analyse des CAP des autres Etat Membres (presque tous disponibles), il est estimé un besoin de 12,5 milliards d'euros par an pour la mise en œuvre complète des Directives habitats et oiseaux en Europe, y compris hors Natura 2000 (F. Vassen)
- Quand les Régions seront-elles sollicitées pour l'échange sur le CAP et sous quelle forme ? (A. Compagne).
  - Une réunion sera organisée avec les régions sur le cadre d'action prioritaire dès que les concertations interministérielles auront abouti (F. Lendi Ramirez)

### **Thème SNAP**

- Il y a aussi des cibles pour les autres objectifs 30 et 10 % de la SNAP qui seront à prendre en compte dans les plans d'actions. Il s'agira aussi de travailler sur le "reste du territoire" par exemple via les travaux sur la SNB3. Les plans d'actions nationaux et territoriaux SNAP et SNB3 (à élaborer en 2021) seront des cadres essentiels pour le montage de projets à financer par l'UE en cohérence avec la stratégie UE (L. Germain)
- L'étude sur le financement des Aires Protégées est-elle lancée par le MTE ? Comment seront

reprises les propositions du groupe de travail financement de la SNAP ? (C. Meunier).

- Il est prévu que le diagnostic sur les budgets et modes de financement des aires protégées soit réalisé pour la fin de l'année 2021.

### **Thème LIFE Stratégique Nature**

- Est-ce que ce Life Stratégique Nature serait le seul Life français soutenu par l'Etat en 2022 ? (S. Audouard). Quel partenariat pour ce LIFE Stratégique ? Comment s'investir dans ce LIFE pour les associations ? (E. Bonneau).
- Il est ici question d'un LIFE de type de LIFE intégré ("SNAP") pas des LIFE Nature classiques mais il sera intéressant de mettre en relation ces projets autour des plans d'actions SNAP et SNB3.

## Conclusion

**Intervention de Marie-Laure Metayer, directrice adjointe de l'eau et de la biodiversité du Ministère de la Transition écologique, et Jérémie Crespin, correspondant France de l'unité « protection de la nature » à la Commission européenne**

**Après avoir remercié les intervenants et participants au séminaire, l'intervenante a dressé les perspectives à venir suite au séminaire et notamment les chantiers suivants :**

- la préparation du projet stratégique pour la Nature dans le cadre du programme Life en lien avec la future stratégie nationale biodiversité (SNB) 2030 :
- la poursuite et l'aboutissement de la définition des programmes d'intervention relatifs aux différents fonds européens,
- la définition des modalités d'organisation d'une conférence des financeurs nationale d'ici la fin 2021 en concertation entre l'État et les régions, ainsi que, en fonction des gouvernances locales des conférences aux échelles territoriales régions, façades maritimes, bassins ultramarins, collectivités d'outremer.

Jérémie Crespin a rappelé l'importance du contexte politique du Pacte Vert qui augmente les possibilités de financement. La Commission, lors de l'approbation des programmes, devra s'assurer que les opportunités accrues de financement de la nature et de la biodiversité sont prises en compte.